FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Mn-Zn-Cu-Seed Treatment Mix

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: NP-0245-7-A

Date de révision: 2021-06-30

Format: UE Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit NP-0245-7-A

Nom du produit Mn-Zn-Cu-Seed Treatment Mix

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Un engrais avec des micronutriments pour l'agriculture et l'horticulture

Restrictions d'utilisationUtilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u> FMC Agro Limited

Rectors Lane
Pentre
Flintshire
CH5 2DH
United Kingdom
Tel: + 44 1244 537370

E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

Point de contact Tel: +44(0) 1244 537370

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Centres antipoison en France :

Paris: 01.40.05.48.48 Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

CHEMTREC France + (33) -975181407 (Français)

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 - (H400)

Date de révision: 2021-06-30 Version 1

Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 - (H410)

EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement ATTENTION

Mentions de danger

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH208 - Contient (1,2-benzisothiazolin-3-one). Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

3.2 Mélange contenant les ingrédients dangereux suivants:

| Nom chimique | NoCE | NoCAS | Pour cent en poids | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Numéro d'enregistrement REACH |
|-----------------|-----------|-----------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Zinc (oxyde de) | 215-222-5 | 1314-13-2 | 10-20 | Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | 01-2119463881-32- XXXX |
| Oxyde cuivreux | 215-270-7 | 1317-39-1 | 1-5 | Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | 01-2119513794-36- XXXX |
| Ethylène glycol | 203-473-3 | 107-21-1 | 1-5 | Acute Tox 4 (H302) STOT RE 2 (H373) | 01-2119456816-28- XXXX |

Informations supplémentaires

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases EUH mentionnées

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Enjuague los ojos con agua durante al menos 15 minutos. Obtenga atención médica si la

irritación ocular se desarrolla o persiste.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau.

Inhalation Retirer la personne de l'exposition en s'assurant de sa propre sécurité tout en le faisant.

Date de révision: 2021-06-30

Version 1

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets,

aigus et différés

Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements Traiter les symptômes.

particuliers nécessaires

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des fumées toxiques peuvent être libérées dans des situations d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle. L'eau d'extinction contaminée ne doit pas être évacuée dans les égouts, si elle est évitable.

Rubrique 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Zone d'isolement et post-déversement. Éliminer les sources d'ignition. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant la reliure. Les rejets accidentels dans les cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation compétent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

FDS n°: NP-0245-7-A Date de révision: 2021-06-30

Version 1

Méthodes de nettoyage

Les drains d'eau de surface situés à proximité du déversement doivent être couverts. Absorber dans de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un conteneur de récupération étiqueté et fermable pour l'élimination par une méthode appropriée. Consulter la section 13 de la FDS pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les salles ou entrepôts de stockage doivent être construits en matériaux non combustibles et équipés de planchers imperméables. Entreposer au-dessus 5°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Sans objet.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

| Nom chimique | Union européenne | Royaume Uni | France | Espagne | Allemagne | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--|
| Zinc (oxyde de) 1314-13-2 | - | - | TWA 5 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ | TWA 2 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ | - | |
| Ethylène glycol 107-21-1 | TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ S* | STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ Skin | TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ P* | TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ S* | - | |
| Nom chimique | Italie | Portugal | Pays-Bas | Finlande | Danemark | |
| Zinc (oxyde de) 1314-13-2 | - | TWA 2 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ | - | TWA 2 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ | TWA 4 mg/m ³ | |
| Oxyde cuivreux 1317-39-1 | - | - | - | TWA 0.02 mg/m ³ | - | |
| Ethylène glycol 107-21-1 | TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ Pelle* | TWA 20 ppm TWA 52 mg/m³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m³ Ceiling 100 mg/m³ C(A4) P* | Huid* STEL 104 mg/m³ TWA 52 mg/m³ TWA 10 mg/m³ | TWA 20 ppm TWA 50 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 100 mg/m ³ iho* | TWA 10 ppm TWA 26 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ H* | |
| Nom chimique | Autriche | Suisse | Pologne | Norvège | Irlande | |
| Zinc (oxyde de) 1314-13-2 | TWA 5 mg/m ³ | TWA 3 mg/m ³ STEL 3 mg/m ³ | TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ | TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ | TWA 2 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ | |
| Ethylène glycol 107-21-1 | H* STEL 20 ppm STEL 52 mg/m ³ TWA 10 ppm | SS-C** H* TWA 10 ppm TWA 26 mg/m ³ | TWA 15 mg/m ³ STEL 50 mg/m ³ | TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ S* STEL 104 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm | |

NP-0245-7-A Mn-Zn-Cu-Seed Treatment Mix

FDS n°: NP-0245-7-A

Date de révision: 2021-06-30

Version 1

| TWA 26 mg/m ³ | STEL 20 ppm STEL 52 mg/m ³ | STEL 40 ppm | STEL 30 mg/m ³ STEL 104 mg/m ³ Skin |
|--------------------------|------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------|
|--------------------------|------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------|

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Dans Mesures d'ordre technique

le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère

respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection des mains

Gants de protection. Caoutchouc nitrile. Gants en caoutchouc.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants et/ou des vêtements imperméables si nécessaire, pour empêcher le

contact avec le matériel.

Aucun équipement de protection spécifique exigé. **Protection respiratoire**

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la

législation communautaire en matière d'environnement.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide État physique **Aspect** Liquide

Odeur À peine perceptible Rouge foncé Couleur

Seuil olfactif Aucune information disponible

6.5 - 10.5

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible Point d'éclair Aucune information disponible Taux d'évaporation Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucune information disponible

d'inflammabilité

Pression de vapeur Aucune information disponible Densité de vapeur Aucune information disponible

Densité 1.74 - 1.79 Hvdrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage Aucune information disponible Aucune information disponible Température d'auto-inflammabilité Aucune information disponible Température de décomposition Viscosité, cinématique Aucune information disponible Viscosité, dynamique Aucune information disponible Aucune information disponible Propriétés explosives

9.2. Autres informations

Propriétés comburantes

Aucune information disponible

NP-0245-7-A Mn-Zn-Cu-Seed Treatment Mix

FDS n°: NP-0245-7-A

Date de révision: 2021-06-30

Version 1

Point de ramollissementAucune information disponibleMasse molaireAucune information disponibleTeneur en COV (%)Aucune information disponibleDensitéAucune information disponibleMasse volumique apparenteAucune information disponibleKstAucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs
mécaniques
Sensibilité aux décharges
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition peut survenir lors d'une exposition à la chaleur ou à l'humidité.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Corrosion/irritation cutanée Faiblement irritant. Lésions oculaires graves/irritation Irritant minime.

oculaire

SensibilisationAucune information disponibleMutagénicitéAucune information disponibleCancérogénicitéAucune information disponible

Date de révision: 2021-06-30

Version 1

Toxicité pour la reproduction STOT - exposition unique STOT - exposition répétée Danger par aspiration Aucune information disponible. Aucune information disponible. Aucune information disponible. Aucune information disponible.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Transférer dans un récipient approprié et prévoir la collecte par une société d'élimination

spécialisée. Alternativement, le produit peut être incinéré, conformément à la

réglementation locale. Le produit dilué et les produits de lavage doivent être envoyés dans une installation de traitement de l'eau. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des conteneurs chimiques ou usagés. Ne pas rejeter dans les égouts.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Code de déchets du CED 02 01 08

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identification

UN3082

14.2 Nom d'expédition

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (zinc oxide, copper (1) oxide) (zinc oxide, copper (1) oxide)

14.3 Classe de danger

)

NP-0245-7-A Mn-Zn-Cu-Seed Treatment Mix

FDS n°: NP-0245-7-A

Date de révision: 2021-06-30 Version 1

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement applicable Danger pour l'environnement Oui

14.6 Dispositions spéciales Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

No EMS F-A, S-F

14.7 Transport en vracCe produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (zinc oxide, copper

(1) oxide) (zinc oxide, copper (1) oxide)

14.3 Classe de danger Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage III **14.5 Danger pour l'environnement** Oui

14.6 Dispositions spéciales Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

ADR/RID

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (zinc oxide, copper

(1) oxide)

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui

14.6 Dispositions spéciales Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (zinc oxide, copper

(1) oxide) (zinc oxide, copper (1) oxide)

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui

14.6 Dispositions spéciales Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E
Catégorie transport: 3

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

FDS n°: NP-0245-7-A Date de révision: 2021-06-30

Version 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

| Nom chimique | TSCA (États-U nis) | DSL (Canada) | EINECS/ELINC S (Europe) | ENCS (Japon) | Chine (IECSC) | KECL (Corée) | PICCS (Philippines) | AICS (Australie) |
|------------------------------|--------------------------|-----------------|----------------------------|-----------------|------------------|--------------|------------------------|---------------------|
| Zinc (oxyde de) 1314-13-2 | Х | Х | X | Х | Х | Х | Х | Х |
| Oxyde cuivreux 1317-39-1 | Х | Х | Х | Х | Х | Х | Х | Х |
| Ethylène glycol 107-21-1 | Х | Х | Х | Х | Х | Х | Х | Х |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH208 - Peut produire une réaction allergique

<u>Légende</u>

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

EINECS: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA : Association internationale du transport aérien (IATA)
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA: pondérée dans le temps

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision: 2021-06-30

Cause de la révision: Commercialisation initiale.

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les

Date de révision: 2021-06-30

Version 1

informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation
FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité